

Étude environnementale du Lac Mercier

Commandée par le Conseil d'administration de l'ALM auprès de
l'OBV-RPNS¹

(PHASE 1 du Plan quinquennal 2021-2026 de l'ALM)

ÉNONCÉ DES ENJEUX IMPORTANTS À ADRESSER DANS LA RÉDACTION DU PLAN D'ACTION

(PHASE 2 du Plan quinquennal 2021-2026 de l'ALM)

Contexte

L'étude environnementale du Lac Mercier réalisée par l'OBV-RPNS en 2021, appuyée des membres du Comité formé de riverains du Lac et de dirigeants de la Ville, constituait la 1^{re} PHASE du Plan quinquennal environnemental que le Conseil d'administration de l'ALM a voulu entreprendre dans le cadre de la poursuite de sa mission et la protection de l'environnement du Lac et de son Bassin versant.

La 2^e PHASE qui s'amorce est l'établissement d'un Plan d'action qui sera déployé au cours des quatre (4) prochaines années pour faire face aux enjeux et menaces qui quettent notre Lac, son bassin versant et ses riverains et usagers. Les Membres de l'ALM seront consultés activement et mis à contribution dans la mise en œuvre de ce Plan, tout comme l'intervention essentielle de la Ville et, pour la section du Parc linéaire, la MRC des Laurentides.

Un **Comité de Responsabilité environnementale et sociale** (le « **Comité environnemental** ») ayant pour mission de minimiser l'empreinte environnementale des résidents et usagers du Lac, sera formé par le Conseil. La Ville et la MRC des Laurentides seront invitées à y participer.

Un programme de communication, de sensibilisation et d'éducation sur les pratiques écoresponsables sera nommé élaboré, mis en place, communiqué et suivi afin de mettre en valeur la responsabilité environnementale des résidents et usagers du Lac et de son Bassin versant.

Nous apprécierions vos commentaires et assistances et n'hésitez surtout pas à **signaler votre intérêt pour participer à ce Comité** environnemental ou pour **formuler vos idées**.

Sommairement, le projet d'énoncés de tâches à considérer dans la confection du Plan d'action, adressera, entre autres, les principaux enjeux décrits ci-après.

Conseil d'administration de l'ALM

¹ https://www.rpns.ca/wp-content/uploads/2022/04/Etude_integree_Mercier_2022_VF.pdf - OBV-RSBV - Rapport l'Action.

ÉNONCÉ DES ENJEUX À ADRESSER

DANS LA RÉDACTION DU

PLAN D'ACTION

A.- ÉTAPES PRÉLIMINAIRES

1. **Comité** - Constituer le Comité de Responsabilité environnementale et sociale (le « *Comité environnemental* ») : confirmer la composition de ses membres; la nature et l'étendue de son mandat; la durée et l'échéancier de ses travaux; la communication périodique de ses travaux, etc.
2. **Plan d'action** – Rédaction du plan d'action; définition des priorités, de l'échéancier, des personnes responsables, des mesures de suivis
3. **Communication** – Mettre en place une stratégie de communication et de sensibilisation pour la diffusion périodique des travaux du Comité environnemental sur le Plan d'action
4. **Rencontres** – Convenir de séances de rencontres périodiques entre la Ville, l'ALM et la MRC des Laurentides pour assurer un suivi et assurer un meilleur partage des connaissances entre la Ville et l'ALM
5. **Consultations/Participation** – Mettre en place un processus de consultations des membres et d'incitatifs pour faire participer les riverains et usagers du Lac à la réalisation du Plan d'action
6. **Vigie** – Instaurer une vigie (veille) environnementale sur les études et communiqués environnementaux et d'intérêts et partager l'information pertinente
7. **Connaissance/Éducation** – Participation aux séminaires/webinaires et activités d'autres organisations ayant des intérêts communs :
 - a. Comité des lacs et Associations des 14 lacs de la Région
 - b. RSVL, OBV-RPNS, GRIL, CRE Laurentides, RAPPEL
 - c. Fédération québécoise de Défense des lacs et cours d'eau, etc.

B.- PROTECTION DU LAC (*Notamment : Qualité de l'eau*)

8. [**PRIORITÉ**] Assigner des responsables pour la prise de mesures ponctuelles dans le Lac (Disque Secchi); suivis d'échantillonnages d'eau du Lac
9. Lorsque jugé opportun, échantillonner la qualité de l'eau de certains Tributaires (T1, T2, T3 et T4) et d'autres ruisseaux se jetant dans le Lac;
10. [**PRIORITÉ**] Échantillonner la qualité de l'eau aux Tributaires T3 et T4
11. Répertoire et suivre les périodes de gel et dégels du Lac

C.- PROTECTION DES BANDES RIVERAINES

12. Programme de sensibilisation de protection des rives : Éducation : Que signifie « protéger ma rive »?
13. Rives artificielles : éducation / contrôle
14. Appliquer de manière rigoureuse la réglementation sur les bandes riveraines
15. Interdiction de coupes de gazon aux abords du Lac
16. Inspection et contrôle des installations septiques
17. Nettoyage des rues au printemps, avant la fonte des neiges
18. Contrôle du déboisement (permis requis)
19. Promouvoir le reboisement des terrains ouverts et des rives dégagées : suggérer des types de plantes et arbustes
20. [**PRIORITÉ**] Parc linéaire le P'tit Train du Nord (MRC des Laurentides)
 - a. Proposer de reboiser suite à la coupe d'arbres de 2021
 - b. Asphaltage du sentier le P'Tit Train du Nord (MRC, Ville) : proposer de ne pas asphalté le long du Lac
 - c. Accès illégaux et quais illégaux : interventions requises

21. [PRIORITY] Nettoyage de l'exécutoire du Lac; s'assurer du bon état des ponceaux et des traverses, reboiser et protéger la bande riveraine attenante à l'exécutoire du Lac afin d'assurer la protection de la berge, mettre une clôture et procéder à un dragage des sédiments à l'exécutoire du Lac
22. [PRIORITY] Marais filtrant : Programme de suivi de la performance du marais filtrant et entretien annuel

D.- PROTECTION DU BASSIN VERSANT

23. [PRIORITY] Contrôle et réduction des apports en Phosphore (programme de sensibilisation des riverains et résidents et efforts importants à consacrer par chacun pour diminuer son apport en Phosphore au Lac)
24. [PRIORITY] Contrôle et réduction des apports de contaminants (Coliformes fécaux)
25. [PRIORITY] Diminution de l'utilisation des sels de voirie et d'abats-poussière: Identifier des secteurs autour du Lac et au Village pour des quartiers blancs
26. [PRIORITY] Assurer une meilleure gestion des eaux pluviales et une protection contre les déversements de sédiments dans le Lac :
 - a. Vérification de l'écoulement des matières et sédiments dans les ruisseaux et cours d'eaux et dans les Tributaires (notamment T2 et T3)
 - b. Mesure d'échantillonnage de la qualité de l'eau de ruissellement du ruisseau Franc-Nord (en attente du rapport d'analyse du biologiste, M. Antoine Sénéchal)
 - c. Procéder à un dragage des Bassins de rétention existants; vérifications annuelles
 - d. Ajouts de Bassins de rétention additionnels dans le Bassin versant (entre autres : Chemin Franc-Nord); vérifications annuelles
 - e. Développer une expertise (travaux public) pour une meilleure gestion des eaux pluviales
 - f. Collaborer avec les instances gouvernementales afin d'identifier les sites d'érosion (autour du Lac, notamment en bordure du parc linéaire)
27. Contrôle de la déforestation et du déboisement (permis)

E.- Myriophylles à épis

28. Plan de communication et de sensibilisation des usagers du Lac sur l'emplacement des myriophylles à épis et l'interdiction de s'en approcher
29. Bouées
30. Poursuite de la détection et propagation des colonies
31. Évaluer les mesures de contrôle et Plan d'éradication des Myriophylles
32. Suivis des autres espèces exotiques envahissantes
33. Vérification périodique de l'île de roche face à la plage

F.- Biodiversité

34. [PRIORITY] Analyse du Périphyton et plan d'action
35. Protection des milieux humides
36. Protection des plantes aquatiques et poursuite du suivi des plantes aquatiques selon la programmation
37. Protection de la faune
38. Suivis et études sur les poissons et la pêche (ensemencement? Permis de pêche; accès)

G.- Accès au Lac et achalandage sur le Lac

39. Préparer et remettre une trousse d'accueil aux nouveaux propriétaires riverains (réglementation sur les bandes riveraines, code environnemental, de courtoisie et de sécurité nautique, etc.)
40. Installer, face à la Plage municipale, une bouée indiquant la distance (corridor) de 60 m [À discuter]
41. [PRIORITY] Plage municipale - Accès au lac (contrôle, employé dédié, qui a accès, combien de personnes maximales, priorités résidents du Village, quand (heures), sécurité et surveillance, nageurs, frais d'accès, où, assurances pour journaliers (bateaux moteurs), stationnement, etc.)
42. [PRIORITY] Contrôle des descentes de wakeboards par des non riverains : interdiction

43. Camp Kinneret-Biluim (Plan de communication et sensibilisation : bruit, usage du lac (Code et corridor 60 m)
44. **[PRIORITÉ]** Sensibiliser les utilisateurs par rapport au lavage obligatoire (nouveaux quais, types d'embarcations, nageurs, remorques, etc.)
45. Communiquer à la Ville le nom des entreprises livrant des quais et créer une base de données
46. Adopter une politique de gestion des accès durables aux plans d'eau (Lac)
47. Étude de capacité portante du Lac, basée sur le critère de sécurité (embarcations et nageurs)
48. Événements sportifs à caractère commercial
49. Identifier le nombre de riverains non-membres et développer des stratégies pour augmenter l'adhésion à l'ALM
50. **[PRIORITÉ]** Mettre en place une stratégie de communication afin de mieux éduquer et sensibiliser les riverains et usagers aux enjeux et règles d'utilisation du Lac

H.- Développements immobiliers

51. **[PRIORITÉ]** Contrôle des développements immobiliers dans le Bassin versant et aux abords du Lac
52. **[PRIORITÉ]** Exiger un plan de gestion des eaux pluviales lors de la délivrance d'un permis de construction pour les routes et chemins
53. **[PRIORITÉ]** Assurer un suivi des chantiers de construction
54. Densité d'habitation dans le Bassin versant
55. **[PRIORITÉ]** Interdiction des développements immobiliers intégrés autour du Lac
56. Développement dans les fortes pentes
57. Développement du Secteur Village
58. Développement autour du lac Moore (Merritt, etc.)
59. Coordination et collaboration avec le Comité de quartier et la Ville
60. Poursuivre le suivi quinquennal des lacs de la Ville
61. Plan de réaménagement de la Plage municipale

I.- Sécurité et bien-être sur le Lac

62. **[PRIORITÉ]** Arrimer les Codes environnementaux, de courtoisie et de sécurité nautiques entre ceux de la Ville de l'ALM et de l'ASRT (« Code »)
63. Mise en place d'un plan de communication et de sensibilisation pour assurer le respect du Code
64. **[PRIORITÉ]** Sûreté du Québec : sécurité nautique

J.- Usage du Lac (embarcations, sports nautiques, natation, baignade, pêche, etc.)

65. Activités nautiques (formation et plan de communication sur les bonnes pratiques nautiques (Code))
66. Encadrement des types d'embarcations (provenance, nettoyage, respect des règles d'usage du plan d'eau)
67. Événements sportifs ou récréatifs sur le Lac